

Cachet et Numéro de l'établissement RNE	Scolarité actuelle : 3 ^e générale ☐ 3 ^e prépa- métiers ☐ 3 ^e SEGPA ☐ 3 ^e agricole ☐	Décision d'orientation : 2 ^{de} générale et technologique ☐ 2 ^{de} professionnelle ☐ 1 ^{re} année de CAP ☐

N° INE : **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** _/_/_/____
Sexe : M ☐ F ☐ **LV1 :** **LV2 :** **option 1 :** **option 2 :**
Nom et qualité du représentant légal 1 :
Adresse : **Code postal :**
Ville : **Tel1 :** _/_/_/_/_ **Tel2 :** _/_/_/_/_ **E-mail :**@.....
Nom et qualité du représentant légal 2 :
Adresse : **Code postal :**
Ville : **Tel1 :** _/_/_/_/_ **Tel2 :** _/_/_/_/_ **E-mail :**@.....

En cas de situation médicale particulière risquant de compromettre le choix des formations en LP et/ou l'utilisation de machines dangereuses, vous devez rapidement demander l'avis du médecin scolaire sur la possibilité de suivre les études dans la formation choisie.

VŒU 1	VŒU 2	VŒU 3	VŒU 4
☐ 2^{de} GT Le cas échéant préciser : STHR, culture et pratique S2TMD, création culture design, Abibac, Bachibac, Esabac, section internationale américaine Demande de dérogation à la carte scolaire (uniquement 2 ^{de} GT à critères géographiques) ☐ OUI ☐ NON Si oui, compléter annexe 2C ☐ 2^{de} professionnelle Spécialité/famille ☐ 1^{re} année CAP Spécialité ☐ Apprentissage (*) ☐ 2 ^{de} pro ☐ 1 ^{re} année CAP Spécialité	☐ 2^{de} GT Le cas échéant préciser : STHR, culture et pratique S2TMD, création culture design, Abibac, Bachibac, Esabac, section internationale américaine Demande de dérogation à la carte scolaire (uniquement 2 ^{de} GT à critères géographiques) ☐ OUI ☐ NON Si oui, compléter annexe 2C ☐ 2^{de} professionnelle Spécialité/famille ☐ 1^{re} année CAP Spécialité ☐ Apprentissage (*) ☐ 2 ^{de} pro ☐ 1 ^{re} année CAP Spécialité	☐ 2^{de} GT Le cas échéant préciser : STHR, culture et pratique S2TMD, création culture design, Abibac, Bachibac, Esabac, section internationale américaine Demande de dérogation à la carte scolaire (uniquement 2 ^{de} GT à critères géographiques) ☐ OUI ☐ NON Si oui, compléter annexe 2C ☐ 2^{de} professionnelle Spécialité/famille ☐ 1^{re} année CAP Spécialité ☐ Apprentissage (*) ☐ 2 ^{de} pro ☐ 1 ^{re} année CAP Spécialité	☐ 2^{de} GT Le cas échéant préciser : STHR, culture et pratique S2TMD, création culture design, Abibac, Bachibac, Esabac, section internationale américaine Demande de dérogation à la carte scolaire (uniquement 2 ^{de} GT à critères géographiques) ☐ OUI ☐ NON Si oui, compléter annexe 2C ☐ 2^{de} professionnelle Spécialité/famille ☐ 1^{re} année CAP Spécialité ☐ Apprentissage (*) ☐ 2 ^{de} pro ☐ 1 ^{re} année CAP Spécialité
Etablissement demandé : Code vœu	Etablissement demandé : Code vœu	Etablissement demandé : Code vœu	Etablissement demandé : Code vœu
Date : Représentant légal 1		Signatures : Représentant légal 2	

Un vœu vers une formation d'un établissement privé sous contrat avec l'éducation nationale vaut acceptation de communication des coordonnées du candidat à l'établissement souhaité.

(*) Le vœu de formation par apprentissage constitue un **vœu de recensement**. La liste des candidats souhaitant poursuivre leur formation par apprentissage sera transmise aux centres d'apprentissage concernés pour un accompagnement. **Le vœu de recensement pour un apprentissage vaut autorisation de transmission des données nominatives du candidat au centre d'apprentis concerné.**

Rappel : Les poursuites d'études ne concernant pas les formations des établissements publics de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture (publics ou privés) en formation initiale doivent faire l'objet d'une **démarche individuelle** de la part de la famille auprès de l'établissement souhaité.

Situations particulières : le candidat

☐ Emménage dans la région académique **ou** est en provenance d'une autre académie

☐ Est scolarisé à l'extérieur de la région académique **et** réside dans la région académique

La fiche d'aide à la saisie et le justificatif de domicile doivent être transmis à la DSDEN concernée par le 1^{er} vœu.

Si plus de 4 vœux souhaités, veuillez cocher cette case ☐

Dans ce cas, veuillez joindre la fiche de vœux supplémentaires **1A2**

Prise en compte des EVALUATIONS du Livret Scolaire Unique LSU

Page à éditer uniquement pour les candidats dans la situation b décrite ci-dessous

a : Pour les élèves scolarisés en 3^e (générale, prépa-métiers et SEGPA) de l'académie de Besançon dans les établissements publics de l'éducation nationale et privés sous contrat, les évaluations du LSU sont importées par l'établissement d'origine (cf. Guide de saisie Affelnet envoyé ultérieurement).

b : Dans les autres cas que ceux cités ci-dessus **et uniquement** pour les élèves scolarisés en 3^e les établissements saisissent les scores directement sur l'écran de saisie à partir des tableaux ci-dessous.

COMPETENCES DU SOCLE

Les positionnements du niveau de maîtrise sont convertis, en 4 valeurs numériques (10, 25, 40 et 50 points), pour chacune des 8 composantes du socle commun mentionné dans le bilan de **fin de cycle 4**.

Si une discipline n'est pas évaluée : indiquer ADNE pour Absent/Dispensé/Non Evalué

<i>Cocher les cases correspondantes ou le cas échéant indiquer ADNE</i>	Maîtrise insuffisante (10 points)	Maîtrise fragile (25 points)	Maîtrise satisfaisante (40 points)	Très bonne maîtrise (50 points)
Langue française				
Langue étrangère				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Langages des arts et du corps				
Méthodes et outils pour apprendre				
Formation de la personne et du citoyen				
Systèmes naturels et les systèmes techniques				
Représentations du monde et de l'activité humaine				

DISCIPLINES

Quel que soit le type de positionnement utilisé (notes sur 20, lettres, couleurs, échelles de niveaux, ...) il faut procéder à un regroupement unique en 4 groupes de niveau, traduisant selon le groupe, si les objectifs sont : non atteints, partiellement atteints, atteints ou dépassés. A chaque groupe de niveau une valeur numérique est associée respectivement 3, 8, 13 et 16 points.

Après avoir défini les groupes de niveau de chaque discipline pour chaque bilan périodique renseigné, il faut calculer une moyenne de points en fonction du nombre de bilans périodiques figurant dans le livret scolaire. **C'est cette moyenne qui sera répertoriée dans le tableau ci-dessous et ce pour chaque discipline.**

Si une discipline n'est pas évaluée indiquer ADNE pour Absent/Dispensé/Non Evalué

Exemple : l'établissement procède à une évaluation sur 20. Les groupes de niveau sont définis ainsi dans l'établissement :

Groupe 1 : $0 \leq \text{note} < 5$	soit objectifs non atteints	= 3 points
Groupe 2 : $5 \leq \text{note} < 10$	soit objectifs partiellement atteints	= 8 points
Groupe 3 : $10 \leq \text{note} < 15$	soit objectifs atteints	= 13 points
Groupe 4 : $15 \leq \text{note} \leq 20$	soit objectifs dépassés	= 16 points

En français, l'élève X a 12 au 1^{er} trimestre, 4 au 2^{ème} et 16 au 3^{ème}.

Il a donc 13 points au 1^{er} trimestre, 3 points au 2^{ème} et 16 points au 3^{ème}.

Moyenne = $(13+3+16)/3 = 10.7$ En français c'est 10.7 points qu'il faut répertorier dans le tableau ci-dessous.

Si dans l'établissement une autre forme de notation est utilisée, le chef d'établissement établit la correspondance avec l'échelle en 4 niveaux.

Français	
Mathématiques	
Histoire-Géographie-EMC	
Langue vivante 1	
Langue vivante 2	
Découverte professionnelle	

EPS	
Arts plastiques	
Education musicale	
Sciences de la vie et de la terre	
Technologie	
Physique chimie	

Les mentions légales relatives à l'application Affelnet peuvent être consultées auprès du chef d'établissement ou sur le portail académique <http://www.ac-besancon.fr/>.